

## Espèces en péril à Ottawa – au 2 novembre 2017

La liste contient 68 espèces; 38 sont protégées par la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario et par la Déclaration de principes provinciale puisqu'elles sont considérées comme des espèces menacées ou en voie de disparition en Ontario. Six autres espèces protégées sont des oiseaux migrateurs considérés comme des espèces menacées conformément à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la présente liste, veuillez communiquer avec Amy MacPherson, planificatrice de systèmes naturels (poste 14873).

- La liste tient compte des changements de statut fédéral des espèces qui entrent en vigueur au plus tard le 2 novembre 2017.
- Il est à noter que le statut au fédéral des espèces suivantes est plus élevé que celui au provincial : la paruline du Canada, la paruline azurée, l'engoulevent d'Amérique, la paruline à ailes dorées, le pic à tête rouge, le moucherolle à côtés olive et la grive des bois (comme ils sont tous protégés en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces en péril* s'étend aux terrains privés); c'est le cas aussi de la rainette faux-grillon de l'Ouest, de la tortue musquée et du leptogé des terrains inondés (seulement protégés sur les terres fédérales pour l'instant).
- Certaines espèces sont seulement présentes pendant la migration (par ex. l'aigle royal, le grèbe esclavon, le bécasseau maubèche) et d'autres n'ont pas été observées à Ottawa depuis plusieurs années (par ex. le bruant de Henslow, la pie-grièche migratrice, la tortue des bois, la physconie pâle et les bourdons). Par conséquent, il se peut qu'Ottawa ne compte pas d'habitat réglementé pour ces espèces.

Ces renseignements proviennent d'un large éventail de documents publics et ne sont fournis qu'à titre de référence. Il ne devrait pas s'agir de la seule source d'information sur les espèces en péril ou sur les exigences réglementaires connexes consultée pour l'élaboration de propositions d'aménagement précises ou d'autres projets. À cet égard, il convient de se reporter à la loi applicable, au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (bureau du district de Kemptville) ou à Environnement et Changement climatique Canada, selon les cas.

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> de l'Ontario <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i> du Canada <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
<b>Oiseaux (27 espèces; 12 en voie de disparition/menacées et 6 en voie de disparition/menacées selon le gouvernement fédéral seulement)</b>				
Aigle royal Golden Eagle ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	Espèce en voie de disparition; auparavant protégée en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> . Stratégie de rétablissement publiée en mars 2015; réponse gouvernementale publiée en mars 2016.	Aucun (pas en péril dans l'ensemble du pays).	Oiseau migrateur seulement; aucun nid répertorié.	Espèce rarement observée dans la région, même pendant la migration. On l'aperçoit le plus souvent à l'automne. Les individus et les nids sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Bécasseau maubèche Red Knot ( <i>Calidris canutus rufa</i> )	Espèce en voie de disparition. Adoption d'un règlement sur l'habitat reportée jusqu'à l'achèvement de la stratégie de rétablissement fédérale.	Espèce en voie de disparition (annexe 1) depuis juillet 2012.  Ébauche de stratégie de rétablissement publiée en novembre 2017.	Oiseau migrateur seulement; berges de la rivière des Outaouais, bassins de ce secteur, etc.	Niche à l'extrémité nord. Aussi protégée au pays en vertu de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Bruant de Henslow Henslow's Sparrow ( <i>Ammodramus henslowii</i> )	Espèce en voie de disparition; auparavant protégée en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> . Statut reconfirmé par le CDSEPO en juin 2011. Stratégie de rétablissement publiée en mars 2015; réponse gouvernementale publiée en mars 2016.	Espèce en voie de disparition (annexe 1); statut reconfirmé en mai 2011. Stratégie de rétablissement publiée en 2010.	Aucun nid répertorié dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> <sup>4</sup> .	Espèce rarement observée dans la région. Le bruant de Henslow préfère les champs de hautes herbes humides. Les individus et les nids sont aussi protégés au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Bruant sauterelle Grasshopper Sparrow ( <i>Ammodramus savannarum</i> )	Espèce préoccupante (mars 2015).	Espèce préoccupante (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	4 nids confirmés, 5 nids probables et 2 nids possibles dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Espèce des prairies sensible à la superficie de l'habitat; niche au sol. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Engoulevent bois-pourri Eastern Whip-poor-will ( <i>Antrostomus vociferus</i> )	Espèce menacée (sept. 2009). Adoption d'un règlement sur l'habitat reportée jusqu'à une année après l'adoption de la stratégie de rétablissement fédérale.	Espèce désignée menacée (annexe 1) en février 2011. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2015.	Sept (7) carrés contenant des nids probables, et 10 contenant des nids possibles, répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Habitat essentiel provisoirement repéré dans quatre (4) carrés dans l'Ouest d'Ottawa.	Niche sur le sol dans les forêts mixtes ou dans les forêts de feuillus ouvertes où il y a peu de végétation au sol. Les individus et les nids sont aussi protégés au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Engoulevent d'Amérique Common Nighthawk ( <i>Chordeiles minor</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).	Espèce menacée (annexe 1) au 17 mars 2010. Stratégie de rétablissement définitive publiée en mars 2016.	Six (6) nids probables et cinq (5) nids possibles dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Aucun habitat essentiel repéré.	Niche dans des endroits dégagés très divers, y compris les plages, les champs et les toitures en gravier. Les individus et les nids sont protégés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Faucon pèlerin Peregrine Falcon ( <i>Falco peregrinus</i> )	Espèce préoccupante (janv. 2013).	Espèce préoccupante (annexe 1) en 2012. Plan de gestion publié en octobre 2017.	Un (1) nid confirmé (101, rue Lyon) dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Un second nid (875, chemin Heron) répertorié en 2011.	Les sites de nidification (101, rue Lyon et 875, chemin Heron) dans la zone urbaine d'Ottawa sont considérés comme des habitats fauniques d'importance. Les individus et les nids sont aussi protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Goglu des prés Bobolink ( <i>Dolichonyx oryzivorus</i> )	Espèce menacée (sept. 2010).  Stratégie de rétablissement publiée en juin 2013; ébauche de la réponse gouvernementale publiée en septembre 2015.	Espèce menacée (annexe 1) en date du 2 novembre 2017	Répandue; nids confirmés ou probables dans 39 des 40 carrés répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Espèce des prairies dont la population est en déclin en Amérique du Nord (McCracken, 2005). Selon le CDSEPO <sup>5</sup> , la mortalité causée par la récolte précoce des foins et la disparition des habitats sont les grandes menaces qui planent sur cette espèce. Les individus et les nids sont protégés aux termes de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Grèbe esclavon Horned Grebe ( <i>Podiceps auritus</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).	Aucun; désigné espèce préoccupante par le COSEPAC en 2009.	Oiseau migrateur seulement; aucun nid répertorié.	Aperçu pendant les migrations du printemps et de l'automne sur les rivières, les marécages, etc. Protégé par la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Grive des bois Wood Thrush ( <i>Hylocichla mustelina</i> )	Espèce préoccupante (juin 2014).	Espèce menacée (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	5 nids possibles, 15 nids probables et 16 nids confirmés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Forêts de feuillus ou forêts mixtes; sensible à la fragmentation de son habitat et au piratage de ses nids par les vachers. Les individus et les nids sont aussi protégés en vertu de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Guifette noire Black Tern ( <i>Chlidonias niger</i> )	Espèce préoccupante.	Aucun (pas en péril dans l'ensemble du pays).	Quatre nids confirmés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Se reproduit en colonies éparses dans des marécages. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> du Canada.
Hibou des marais Short-eared Owl ( <i>Asio flammeus</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en sept 2009).	Espèce préoccupante (annexe 1).	Un (1) nid confirmé, 2 nids probables et 2 nids possibles répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Nicheur terrestre; préfère les habitats ouverts comme les champs et les marécages. Les individus et les nids sont protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Hirondelle de rivage Bank Swallow ( <i>Riparia riparia</i> )	Espèce menacée (juin 2014)*.  Réglementation sur l'habitat reportée en date de juin 2017.	Espèce menacée (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	12 nids confirmés, 2 nids probables et 8 nids possibles dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Niche en colonies; creuse son nid sur les rivages limoneux ou sablonneux en érosion, dans les parois des sablières, etc. Les individus et les nids sont protégés aux termes de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Hirondelle rustique Barn Swallow ( <i>Hirundo rustica</i> )	Espèce menacée (janv. 2012). Stratégie de rétablissement publiée en août 2014; réponse gouvernementale en mai 2015.	Espèce menacée (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	33 nids confirmés, 2 nids probables et 3 nids possibles répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Niche dans des granges et sur d'autres structures; se tient dans des endroits dégagés à la recherche d'insectes volants. Les individus et les nids sont protégés aux termes de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Martinet ramoneur Chimney Swift ( <i>Chaetura pelagica</i> )	Espèce menacée (sept. 2009). Adoption d'un règlement sur l'habitat reportée jusqu'à une année après l'adoption de la stratégie de rétablissement fédérale.	Espèce menacée (annexe 1). Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2015.	Nids confirmés dans 3 carrés, nids probables dans 2 carrés et nids possibles dans 11 carrés, répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Aucun habitat essentiel identifié.	Niche dans les cheminées ouvertes en brique de style traditionnel (et, rarement, dans les arbres creux). Les individus et les nids sont aussi protégés au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Moucherolle à côtés olive Olive-sided Flycatcher ( <i>Contopus cooperi</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).	Espèce menacée (annexe 1) depuis le 17 mars 2010. Stratégie de rétablissement définitive publiée en mars 2016.	Un (1) nid probable et un nid possible répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Aucun habitat essentiel identifié.	Espèce nichant aux abords des forêts; s'alimente dans des endroits dégagés aperçus du haut des arbres. Les individus et les nids sont protégés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Paruline à ailes dorées Golden-winged Warbler ( <i>Vermivora chrysoptera</i> )	Espèce préoccupante.	Espèce menacée (annexe 1). Stratégie de rétablissement publiée en août 2016.	Un (1) nid confirmé, 1 nid probable dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Habitat essentiel identifié au Québec (à la limite nord-ouest d'Ottawa).	Nicheurs terrestres aimant les lisières. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Paruline azurée Cerulean Warbler ( <i>Setophaga cerulea</i> )	Espèce menacée (juin 2011). Stratégie de rétablissement et réglementation de l'habitat reportées.	Espèce en voie de disparition (annexe 1) en date du 2 novembre 2017 (auparavant espèce préoccupante).	Aucun nid répertorié dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Les cartes de distribution de la <i>Liste des espèces en péril en Ontario</i> et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> incluent toutes deux des sections d'Ottawa. Préfère les forêts de feuillus matures. Les individus et les nids sont protégés au pays aux termes de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Paruline du Canada Canada Warbler ( <i>Cardellina canadensis</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).	Espèce menacée (annexe 1) depuis le 17 mars 2010. Stratégie de rétablissement définitive publiée en mars 2016.	Un (1) nid confirmé, 2 nids probables et 6 nids possibles dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Aucun habitat essentiel identifié.	La paruline du Canada préfère les champs de hautes herbes humides comprenant des strates buissonnantes denses. Les individus et les nids sont protégés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril du fédéral</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Petit blongios Least Bittern ( <i>Ixobrychus exilis</i> )	Espèce menacée* (statut reconfirmé en sept. 2009).  Stratégie de rétablissement publiée en décembre 2016; réponse gouvernementale en septembre 2017.	Espèce menacée (annexe 1).  Stratégie de rétablissement publiée en 2014.	Un (1) nid confirmé, 3 probables et 4 possibles dans un carré, répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . La stratégie de rétablissement fédérale cite le faux chenal du Mississippi comme étant un habitat essentiel.	Niche dans les marais et les marécages arbustifs, généralement près des quenouilles. Les individus et les nids sont aussi protégés au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Pic à tête rouge Red-headed Woodpecker ( <i>Melanerpes erythrocephalus</i> )	Espèce préoccupante.	Espèce menacée (annexe 1).	Un (1) nid confirmé, 1 nid probable et 2 nids possibles répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Paires de nidification signalées dans le village de Constance Bay depuis quelques années. Préfère les forêts de feuillus. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Pie-grièche migratrice Loggerhead Shrike ( <i>Lanius ludovicianus</i> )	Espèce en voie de disparition; auparavant protégée en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> (statut reconfirmé en mars 2015). Réponse gouvernementale publiée en avril 2017.	Espèce en voie de disparition (annexe 1); statut reconfirmé en avril 2014.  Stratégie de rétablissement définitive publiée en mars 2015.	Un (1) nid possible répertorié dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Habitat essentiel identifié dans le canton de Montague.	Comme le MRNF <sup>6</sup> n'a répertorié aucun nid dans la région depuis 2002, il considère qu'Ottawa ne compte pas d'habitat important de cette espèce à l'heure actuelle. La pie-grièche migratrice préfère les pâturages au gazon court avec des buissons clairsemés, en particulier l'aubépine. Les individus et les nids sont aussi protégés au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Pioui de l'Est Eastern Wood-pewee ( <i>Contopus virens</i> )	Espèce préoccupante (juin 2014).	Espèce préoccupante (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	4 nids possibles, 15 nids probables et 19 nids confirmés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Espèce forestière, souvent aperçue près des clairières et des lisières. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Pygargue à tête blanche Bald Eagle ( <i>Haliaeetus leucocephalus</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).  Réponse gouvernementale publiée en juin 2015.	Aucun (pas en péril à l'échelle canadienne)	Nid confirmé à la baie Shirleys depuis 2012.	Les pygargues à tête blanche sont généralement aperçus pendant les migrations du printemps et de l'automne. Ils font leurs nids dans les forêts matures près de plans d'eau libre. Les individus et les nids sont protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Quiscale rouilleux Rusty Blackbird ( <i>Euphagus carolinus</i> )	Espèce pas en péril.	Espèce préoccupante (annexe 1). Plan de gestion publié en juillet 2015.	Aucun nid répertorié dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> . Espèce principalement répertoriée pendant les migrations.	Cette espèce préfère les zones boisées et frutescentes humides (elle niche dans les lisières des terres humides de la région boréale). Comme les autres quiscales, cette espèce n'est pas protégée par la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> ; cependant, les individus et les nids sont protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Râle jaune Yellow Rail ( <i>Coturnicops noveboracensis</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en mars 2010).	Espèce préoccupante (annexe 1); statut confirmé par le COSEPAC en novembre 2009.	Un (1) nid probable répertorié dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Rarement répertorié; généralement aperçu pendant la migration du printemps. Niche dans les prés de carex et les marécages. Les individus et les nids sont protégés par la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .



Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Sturnelle des prés Eastern Meadowlark ( <i>Sturnella magna</i> )	Espèce menacée (janv. 2012). Stratégie de rétablissement publiée en juin 2013; ébauche de la réponse gouvernementale publiée en septembre 2015. Règlement sur l'habitat reporté.	Espèce menacée (annexe 1) en date du 2 novembre 2017.	22 nids confirmés, 11 nids probables et 3 nids possibles répertoriés dans le dernier recensement de l' <i>Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</i> .	Espèce des prairies dont la population est en déclin en Amérique du Nord (McCracken, 2005). Les individus et les nids sont protégés aux termes de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .
<b>Poissons (8 espèces; 3 en voie de disparition/menacées)</b>				
Anguille d'Amérique American Eel ( <i>Anguilla rostrata</i> )	Espèce en voie de disparition*; statut reconfirmé par le CDSEPO en janvier 2013.  Stratégie de rétablissement finale publiée en nov. 2013. Réponse du gouvernement reportée.	À l'étude pour inscription à l'annexe 1; désignée espèce menacée par le COSEPAC en mai 2012.	Rivières des Outaouais, Mississippi, de la Nation-Sud et Rideau (canal Rideau y compris).	Espèce essentiellement nocturne se cachant de jour dans les substrats mous ou la végétation submergée. Aussi protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .
Chevalier de rivière River Redhorse ( <i>Moxostoma carinatum</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en juin 2017).	Espèce préoccupante (annexe 1).	Rivières des Outaouais et Mississippi; aperçu sans confirmation à partir de la rivière Rideau.	Préfère les rivières au courant fort et à l'eau claire sur un substrat rocheux. Aussi protégé en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .
Crapet du Nord Northern Sunfish ( <i>Lepomis peltastes</i> )	Espèce préoccupante (juin 2017).	À l'étude pour inscription à l'annexe 1; désignée espèce préoccupante par le COSEPAC (avril 2016).	Rivière des Outaouais.	Répertorié du côté québécois de la rivière, en aval de la rivière Gatineau, avant 1994. Non répertorié récemment.

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Esturgeon jaune Lake Sturgeon ( <i>Acipenser fulvescens</i> )	Espèce menacée (sept. 2009); stratégie de rétablissement finale publiée en 2011. Réglementation sur l'habitat reportée.	Aucun; désignée menacée par le COSEPAC en novembre 2006.	Rivière des Outaouais.	Uniquement présente dans les lacs et les rivières de grande taille. Se tient en eau fraîche, entre 4 et 9 m du fond, sur des substrats mous; pond ses œufs sur un lit rocailleux en eaux courantes et peu profondes. Aussi protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .
Fouille-roche gris Channel Darter ( <i>Percina copelandi</i> )	Espèce menacée*. Stratégie de rétablissement publiée en décembre 2016; réponse gouvernementale en septembre 2017.	Espèce menacée (annexe 1); population du Saint-Laurent reléguée à la catégorie espèce préoccupante par le COSEPAC en novembre 2016.	Rivière des Outaouais.	Préfère les cours d'eau moyennement agités aux substrats sablonneux ou rocheux. Aussi protégée au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur les pêches</i> . Individus capturés en 2011 par des agents du ministère des Pêches et des Océans à différents points en aval de la rivière Gatineau.
Lamproie argentée Silver Lamprey ( <i>Ichthyomyzon unicuspis</i> )	Espèce préoccupante en janvier 2013.	Aucun; désignée espèce préoccupante par le COSEPAC (mai 2011).	Rivière des Outaouais et embouchures des affluents à l'est du canal Rideau (en aval).	Les larves creusent leurs nids (elles préfèrent les substrats mous) et y vivent de 4 à 7 ans; espèce filtreuse se nourrissant de plancton. Les adultes vivent moins de deux ans; parasite des (gros) poissons. Aussi protégée par la <i>Loi sur les pêches</i> .
Lamproie du Nord Northern Brook Lamprey ( <i>Ichthyomyzon fossor</i> )	Espèce préoccupante.	Population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent désignée espèce préoccupante (annexe 1).	Rivière des Outaouais.	Espèce non parasitaire; préfère les eaux chaudes peu profondes. Les larves creusent leurs nids dans les substrats mous et y vivent pendant 7 ans. Aussi protégée par la <i>Loi sur les pêches</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Méné d'herbe Bridle Shiner ( <i>Notropis bifrenatus</i> )	Espèce préoccupante.  Statut reconfirmé par le CDSEPO en juin 2013.	Espèce préoccupante (annexe 1); statut confirmé par le COSEPAC en avril 2013.	Rivière Rideau.	Préfère l'eau claire avec une végétation abondante sur un substrat limoneux ou sablonneux. Aussi protégé en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> . Capturé par le personnel de l'UPMA de la Ville entre l'autoroute 416 et le ruisseau Steven en septembre 2009.
<b>Mollusques (1 espèce; 1 en voie de disparition)</b>				
Obovarie olivâtre Hickorynut ( <i>Obovaria olivaria</i> )	Espèce en voie de disparition (janv. 2012). En attente d'une stratégie fédérale de rétablissement.	À l'étude pour inscription à l'annexe 1; désignée en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2011.	Rivière des Outaouais.	Aussi protégée au pays en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la <i>Loi sur les pêches</i> . Vit dans les eaux courantes et profondes (> 2 m) des grandes rivières au fond sablonneux. L'esturgeon jaune serait l'hôte des larves.
<b>Mammifères (7 espèces; 7 en voie de disparition/menacées)</b>				
Chauve-souris nordique Northern Myotis / Northern Long-eared Bat ( <i>Myotis septentrionalis</i> )	Espèce en voie de disparition depuis janvier 2013.  Stratégie de rétablissement et règlement sur l'habitat reportés en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce menacée (annexe 1) depuis décembre 2014. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en décembre 2015.	Données historiques au centre-ville d'Ottawa; présence relevée récemment à l'est d'Ottawa (Orléans, Clarence-Rockland); aucun habitat essentiel (gîte d'hibernation) répertorié à Ottawa à ce jour.	Difficile à distinguer de la petite chauve-souris brune. Niche surtout dans les arbres en été; passe l'hiver dans des cavernes ou des mines abandonnées. Les individus sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Chauve-souris pygmée de l'Est Eastern Small-footed Myotis (bat) ( <i>Myotis leibii</i> )	Espèce en voie de disparition (juin 2014). Stratégie de rétablissement publiée en juin 2017; Ébauche de réponse gouvernementale en novembre 2017.	Aucun.	Données historiques au centre-ville d'Ottawa.	La plus petite chauve-souris dans l'Est de l'Amérique du Nord. Rare partout où on la trouve. Perchoirs dans les crevasses rocheuses, les granges et les étables. Passe l'hiver dans des cavernes ou des mines abandonnées. Les individus sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Cougar de l'Est Eastern Cougar ( <i>Puma concolor</i> )	Espèce en voie de disparition; auparavant protégée en vertu de l'ancienne <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> .	Aucun; manque de données.	Espèce observée à l'occasion.	Les cougars observés dans le Sud de l'Ontario sont habituellement des animaux mal identifiés ou des animaux en captivité qui se sont échappés. Des agents du ministère des Richesses naturelles et des Forêts ont toutefois relevé récemment (2012) la présence d'une population en âge de reproduction dans la province.
Loup de la région Algonquin Algonquin Wolf ( <i>Canis sp.</i> )	Espèce menacée (juin 2016)*.	Espèce préoccupante (annexe 1); désignation d'espèce menacée envisagée en fonction de l'évaluation du COSEPAC de mai 2015.	Espèce observée à l'occasion.	Ancien nom : loup de l'Est ( <i>Canis lupis lycaon</i> ). Sa présence ici n'est pas confirmée, mais son territoire potentiel couvre une grande partie du comté de Renfrew. Sa présence a été signalée dans la région, mais il est probable qu'on l'ait confondu avec un gros coyote ou un hybride. Possède le statut d'animal à fourrure selon la <i>Loi sur le poisson et la faune de l'Ontario</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Petite chauve-souris brune Little Brown Myotis (bat) ( <i>Myotis lucifugus</i> )	Espèce en voie de disparition depuis janvier 2013.  Stratégie de rétablissement et règlement sur l'habitat reportés en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce menacée (annexe 1) à partir de décembre 2014. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en décembre 2015.	Présence relevée en divers endroits au centre et dans l'Ouest d'Ottawa. Aucun habitat essentiel (gîte d'hibernation) répertorié à Ottawa à ce jour.	Les colonies maternelles occupent des bâtiments. Nichent également dans les arbres en été; passent l'hiver dans des cavernes ou des mines abandonnées. Les individus sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> .
Pipistrelle de l'Est Tri-coloured Bat / Eastern Pipistrelle ( <i>Perimyotis subflavus</i> )	Espèce menacée (juin 2016)*.  Stratégie de rétablissement et règlement sur l'habitat reportés en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce menacée (annexe 1) depuis décembre 2014. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en décembre 2015.	Aucune connue; données historiques à divers endroits de la zone urbaine d'Ottawa et du comté de Lanark. Aucun habitat essentiel (gîte d'hibernation) répertorié à Ottawa à ce jour.	Niche surtout dans les arbres en été; passe l'hiver dans des cavernes ou des mines en compagnie d'autres espèces, mais souvent dans les parties profondes du gîte d'hibernation.
Renard gris Gray Fox ( <i>Urocyon cinereoargenteus</i> )	Espèce menacée* (statut reconfirmé en juin 2017). Stratégie de rétablissement reportée en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce menacée (annexe 1).  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2017.	Répertorié quelques fois récemment au sud et à l'ouest d'Ottawa (Rapport de situation de 2016 du COSEPAC).	On croit que c'est le même individu migrant depuis les États-Unis qui aurait été aperçu plusieurs fois dans l'est de l'Ontario; aucune population locale en âge de reproduction répertoriée. Possède le statut d'animal à fourrure selon la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> de l'Ontario.

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
<b>Amphibiens (1 espèce; menacée selon le gouvernement fédéral)</b>				
Rainette faux-grillon de l'Ouest Western Chorus Frog  <i>(Pseudacris triseriata)</i>	N'est pas une espèce en péril (2009).	Espèce menacée (annexe 1) au 17 mars 2010. Stratégie de rétablissement publiée en décembre 2015.  Espèce protégée sur les terres fédérales uniquement pour le moment.	Espèce clairsemée sur tout le territoire, dont dans différents endroits du secteur ouest de la ville. Habitat essentiel répertorié dans plusieurs carrés du secteur ouest d'Ottawa.	A besoin de mares printanières (non permanentes) pour se reproduire. Courte durée de vie. Sensible à la perte de son habitat. Les données génétiques indiquent que les populations locales sont en fait des espèces boréales ( <i>Pseudacris maculata</i> ), mais la protection fédérale est encore en vigueur à l'heure actuelle. REMARQUE : en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , le gouvernement du Canada pourrait élargir la protection de cette espèce aux terrains privés s'il juge la protection provinciale insuffisante. Aucune protection élargie jusqu'à nouvel ordre.
<b>Reptiles (9 espèces; 4 en voie de disparition/menacées et 1 menacée selon le gouvernement fédéral)</b>				
Couleuvre mince Eastern Ribbonsnake <i>(Thamnophis sauritus)</i>	Espèce préoccupante.  Statut reconfirmé par le CDSEPO en janvier 2013.	Espèce préoccupante (annexe 1); statut reconfirmé en novembre 2012. Plan de gestion publié en juillet 2015.	Peu d'individus observés; généralement dans le nord-ouest d'Ottawa.	Répertorié dans les bords marécageux des prés et des cours d'eau. Vivipare (ne pond pas d'œufs.)
Couleuvre tachetée Milksnake <i>(Lampropeltis triangulum)</i>	N'est pas une espèce en péril (juin 2016).	Espèce préoccupante (annexe 1). Plan de gestion publié en juillet 2015.	Espèce clairsemée sur la partie nord d'Ottawa.	Répertoriée dans divers habitats ouverts ou broussailleux, ou dans des habitats de lisière, y compris les pâturages. Les individus (y compris les œufs) sont protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Tortue des bois Wood Turtle ( <i>Glyptemys insculpta</i> )	Espèce en voie de disparition. Un règlement sur son habitat a été adopté.	Espèce menacée (annexe 1), depuis le 17 mars 2010.  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en février 2016.	Peu d'individus observés selon les données historiques du CIPN et de la NESS <sup>7</sup> (espèce étant peut-être disparue du territoire de la Ville).  Pas d'habitat réglementé à Ottawa.  Habitat essentiel peut-être présent au nord-ouest.	Espèce essentiellement terrestre fréquentant les forêts et les ruisseaux limpides au fond rocheux. Communiquez avec le bureau local du MRNF pour obtenir plus de renseignements (fiabilité des données mise en doute à cause des risques de récolte illégale). Les individus (y compris les œufs) sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Tortue géographique Northern Map Turtle ( <i>Gratemys geographica</i> )	Espèce préoccupante.  Statut reconfirmé par le CDSEPO en janvier 2013.	Espèce préoccupante (annexe 1); statut reconfirmé par le COSEPAC en novembre 2012. Plan de gestion provisoire publié en mars 2016.	Rivière des Outaouais, rivière Rideau (région de Burritt's Rapids), rivière Nation.	Espèce très aquatique, répertoriée seulement dans les lacs et les grandes rivières. Les individus (y compris les œufs) sont protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Tortue mouchetée Blanding's Turtle ( <i>Emydoidea blandingii</i> )	Espèce menacée*.  Stratégie de rétablissement reportée en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce menacée (annexe 1); statut augmenté à espèce en voie de disparition par le COSEPAC en novembre 2016.  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2016.	Espèce clairsemée sur tout le territoire. Observée à de nombreux endroits dans la partie ouest de la ville. Habitat essentiel répertorié à Ottawa.	Espèce vivant dans les lacs, les ruisseaux et les milieux humides calmes où la végétation émergente est abondante; fréquente aussi souvent les hautes terres boisées. Les individus (y compris les œufs) sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Tortue musquée Stinkpot / Eastern Musk Turtle ( <i>Sternotherus odoratus</i> )	Espèce préoccupante (juin 2014).	Espèce menacée (annexe 1); à l'étude pour transfert à la catégorie espèce préoccupante par le COSEPAC en novembre 2012. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2016. Espèce protégée sur les terres fédérales uniquement pour l'instant.	Espèce dispersée.  Habitat essentiel répertorié à Ottawa.	Espèce discrète et très aquatique des milieux humides. Les individus (y compris les œufs) sont protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Tortue ponctuée Spotted Turtle ( <i>Clemmys guttata</i> )	Espèce en voie de disparition*; statut reconfirmé en juin 2016. Stratégie de rétablissement reportée en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce en voie de disparition (annexe 1); statut reconfirmé en novembre 2014. Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2016.	Peu d'individus observés (emplacements confidentiels).  Habitat essentiel répertorié à Ottawa.	Espèce discrète des milieux humides. Communiquer avec le Bureau de district du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour obtenir des renseignements (renseignements confidentiels à cause des risques de collecte illégale). Les individus (y compris les œufs) sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .



Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Tortue-molle à épines Spiny Softshell ( <i>Apalone spinifera</i> )	Espèce en voie de disparition (juin 2017).	Espèce menacée (annexe 1).  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2016.	Peu d'individus répertoriés dans l'histoire le long de la rivière des Outaouais, à l'extérieur d'Ottawa. Aucun habitat essentiel répertorié à Ottawa.	Espèce n'ayant pas été observée dans la rivière des Outaouais depuis longtemps, et maintenant considérée comme ne vivant plus dans l'est de l'Ontario. Espèce très aquatique se tenant dans les zones peu profondes à faible courant et au fond sablonneux. Les individus (y compris les œufs) sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Tortue serpentine Snapping Turtle ( <i>Chelydra serpentina</i> )	Espèce préoccupante (sept. 2009).	Espèce préoccupante (annexe 1) en février 2011. Plan de gestion provisoire publié en mars 2016.	Répandue et nombreuse.	Espèce très aquatique se tenant dans toutes sortes de terres humides, de plans d'eau et de cours d'eau. Possède le statut de reptile gibier selon la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
<b>Plantes (4 espèces; 4 en voie de disparition)</b>				
Châtaignier d'Amérique American Chestnut ( <i>Castanea dentata</i> )	Espèce en voie de disparition*. Stratégie de rétablissement finale publiée en 2012.	Espèce en voie de disparition (annexe 1).	Une (1) population observée le long de la route Dolman Ridge (propriété fédérale); peut avoir disparu.	En voie de disparition à cause d'une maladie fongique étant apparue il y a près de cent ans. La population locale a été implantée (elle se trouve hors des limites de sa distribution habituelle, dans le sud-ouest de l'Ontario).
Ginseng à cinq folioles American Ginseng ( <i>Panax quinquefolius</i> )	Espèce en voie de disparition*. Stratégie de rétablissement reportée en attendant l'achèvement de la stratégie fédérale.	Espèce en voie de disparition (annexe 1).  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en avril 2015.	Variable (endroits confidentiels).  Habitat essentiel largement répertorié dans la région d'Ottawa.	Plusieurs sites répertoriés dans le passé, mais certains ont disparu (probablement à cause de la récolte illégale). Communiquez avec le bureau local du MRNF pour obtenir plus de renseignements.

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Noyer cendré Butternut ( <i>Juglans cinerea</i> )	Espèce en voie de disparition.	Espèce en voie de disparition (annexe 1); stratégie de rétablissement finale publiée en 2010.	Étendue.	En voie de disparition à long terme à cause d'une maladie fongique. L'habitat n'est pas un facteur limitant. Des programmes de préservation des gènes sont en place.
Platanthère blanchâtre de l'Est Eastern Prairie Fringed-orchid ( <i>Platanthera leucophaea</i> )	Espèce en voie de disparition. Un règlement sur son habitat a été adopté.	Espèce en voie de disparition (annexe 1).	Tourbière Richmond (deux endroits).	Les sites situés dans la tourbière Richmond sont protégés en vertu des règlements sur les habitats de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> . Il s'agit d'une des quelque 20 colonies en Ontario. Deux cents spécimens ont été observés à cet endroit en 2000.
<b>Lichens (2 espèces; 1 en voie de disparition; 1 menacée selon le gouvernement fédéral)</b>				
Leptoge des terrains inondés Flooded Jellyskin ( <i>Leptogium rivulare</i> )	<del>Espèce menacée*</del> Espèce pas en péril (mars 2015)	Espèce menacée (annexe 1). Espèce protégée sur les terres fédérales uniquement pour le moment.	Stony Swamp Forêt de Marlborough.	Zones boisées inondées de façon saisonnière et marais de feuillus.
Physconie pâle Pale-bellied Frost Lichen ( <i>Physconia subpallida</i> )	Espèce en voie de disparition (depuis novembre 2009). Un règlement sur son habitat a été adopté.	Espèce en voie de disparition (annexe 1) depuis le 20 juin 2012.  Stratégie de rétablissement définitive (rédigée d'après la stratégie provinciale) publiée en janvier 2016.	Données historiques au centre-ville d'Ottawa (espèce étant disparue dans la région).  Pas d'habitat essentiel ou réglementé à Ottawa.	Observée pour la dernière fois en 1900. Sensible aux changements dans la qualité de l'air associés à l'environnement urbain; elle aurait disparu des endroits où elle fut observée au centre-ville d'Ottawa
<b>Insectes (9 espèces; 6 en voie de disparition/menacées)</b>				
Bourdon à bandes jaunes Yellow-banded Bumble Bee ( <i>Bombus terricola</i> )	Espèce préoccupante (juin 2016)	À l'étude pour ajout à l'annexe 1; désignation d'espèce préoccupante par le COSEPAC en mai 2015	Inconnue.	Nombreuses données historiques et présence récente (2004-2013) de quelques spécimens dans la région de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec indiquées dans le rapport d'évaluation du COSEPAC de 2015.

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Bourdon à tache rousse Rusty-patched Bumble Bee ( <i>Bombus affinis</i> )	Espèce en voie de disparition (sept. 2010); stratégie de rétablissement finale publiée en 2011. Adoption d'un règlement sur l'habitat reportée à mai 2013.	Espèce en voie de disparition (annexe 1).  Ébauche de la stratégie de rétablissement publiée en mars 2016.	Espèce seulement observée à quelques endroits à Ottawa et à Gatineau.	Peut vivre dans divers types d'habitat; fait habituellement son nid sous terre. Le seul endroit connu au Canada est le Pinery Provincial Park, près de Sarnia.
Coccinelle à neuf points Nine-spotted Lady Beetle ( <i>Coccinella novemnotata</i> )	Espèce en voie de disparition (juin 2017).	Aucun; désignée en voie de disparition par le COSEPAC en avril 2016.	Aucune connue; répertoriée dans l'histoire, mais pas par le CDSEPO en Ontario depuis le milieu des années 1990.	L'espèce a été fréquemment répertoriée dans l'histoire dans le sud du Canada, mais elle a connu un déclin important au cours des dernières décennies et est rare aujourd'hui.
Gompe des rapides (type de libellule) Rapids Clubtail ( <i>Gomphus quadricolor</i> )	Espèce en voie de disparition (sept. 2009). Un règlement sur son habitat a été adopté.	Espèce en voie de disparition (annexe 1) depuis le 17 mars 2010.  Ébauche de la stratégie de rétablissement (rédigée d'après la stratégie provinciale) publiée en janvier 2016.	Aucune connue.  Aucun habitat réglementé sur le territoire d'Ottawa.	Vit le long de la rivière Mississippi dans la région de Blakeney et Pakenham, en amont de la ville. Une des deux populations existantes en Ontario (et au Canada).
Hémileucin du ményanthe Bogbean Buckmoth ( <i>Hemileuca</i> sp. 1)	Espèce en voie de disparition (sept. 2010); stratégie de rétablissement finale publiée en 2011. Réglementation sur l'habitat publiée en décembre 2013.	Espèce en voie de disparition (annexe 1).  Stratégie de rétablissement définitive (rédigée d'après la stratégie provinciale) publiée en décembre 2015.	Tourbière Richmond (deux endroits).	Brunton (2005) indique que son aliment préféré, le ményanthe, se trouve également ailleurs à Ottawa (aire de conservation de la Mer Bleue, milieu humide Albion et marécage Long).

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Hespérie tachetée Mottled Duskywing ( <i>Erynnis martialis</i> )	Espèce en voie de disparition (juin 2014).  Stratégie de rétablissement publiée en juin 2015; réponse gouvernementale publiée en mars 2016. Règlement sur son habitat reporté.	À l'étude pour inscription à l'annexe 1; désignée espèce menacée par le COSEPAC en novembre 2012.	Région de Constance Bay, alvar de Burnt Lands.	On trouve la plante-hôte des larves (céanothus d'Amérique) dans les zones sablonneuses et les alvars. Le rapport d'évaluation du COSEPAC indique que la dernière observation à Constance Bay remonte à 1997 (espèce peut-être disparue) et dans l'alvar de Burnt Lands, à 2008. Les individus sont aussi protégés en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> de l'Ontario.
Monarque Monarch Butterfly ( <i>Danaus plexippus</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en mars 2010).	Espèce menacée (annexe 1); statut augmenté à espèce en voie de disparition par le COSEPAC en novembre 2016.	Répandu.	Les facteurs de risque sont les menaces pour les aires d'hivernage des colonies au Mexique, la lutte antiparasitaire (insecticides et désherbage de l'asclépiade, son espèce hôte) et les menaces pour les zones de rassemblement sur leur itinéraire de migration. Les individus sont protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Piéride de Virginie West Virginia White butterfly ( <i>Pieris virginiensis</i> )	Espèce préoccupante.	Aucun.	Aucune connue; non répertoriée dans la Stratégie concernant les systèmes environnementaux naturels (SSEN) ou par le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN).	La répartition cartographiée des espèces en péril en l'Ontario (EEPO) comprend Ottawa. Cette espèce a besoin de forêts de feuillus matures et humides et dépose ses larves dans la malherbe (de l'espèce <i>Cardamine</i> ). Les individus sont protégés en Ontario par la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Nom de l'espèce	Statut selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i> <sup>1</sup>	Statut selon la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> <sup>2</sup>	Distribution à Ottawa	Commentaires
Psithyre bohémien Gypsy Cuckoo Bumble Bee ( <i>Bombus bohemicus</i> )	Espèce en voie de disparition (mars 2015)  Ébauche de stratégie de rétablissement publiée en juin 2017.	Aucun; désignée espèce en voie de disparition par le COSEPAC en mai 2014.	Occurrences historiques seulement; aucun signalement récent.	Présence en Ontario incertaine; la plus récente observation a été faite dans le Parc provincial Pinery près de Sarnia (2008). Parasite social des colonies de bourdons à tache rousse et de bourdons à bandes jaunes.

« \* » Indique une espèce sujette aux règlements de transition de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario (espèces désignées pour la première fois lorsque la *Loi* fut adoptée en 2007, mais n'ayant bénéficié d'une protection de leur habitat qu'à partir de juin 2013; ou une espèce désignée plus récemment en vertu de l'article 23.13 du Règl. de l'Ont 242/08).

## Notes

- 1 En vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, les espèces en voie de disparition et menacées ainsi que leur habitat sont protégés. Les espèces préoccupantes et leur habitat ne sont pas protégés par la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, mais peuvent l'être par d'autres lois indiquées dans la colonne « Commentaires »; l'habitat des espèces préoccupantes peut aussi être considéré comme un habitat faunique d'importance conformément à la Déclaration de principes provinciale. Le MRNF doit élaborer des stratégies de rétablissement pour toutes ces espèces. Il doit également préparer des plans de gestion pour les espèces préoccupantes (à moins que les autorités fédérales n'aient déjà élaboré une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion pour les espèces protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*). De plus, la *Loi* protège les individus des espèces disparues (d'anciennes espèces indigènes qu'on ne trouve plus à l'état sauvage en Ontario) et, si le ministre juge leur réintroduction faisable, leur habitat.
- 2 La *Loi sur les espèces en péril*, qui est de compétence fédérale, s'applique seulement aux espèces qui figurent à l'annexe 1 (les annexes 2 et 3 répertorient des espèces en attente de réévaluation de la part du COSEPAC qui passeront à l'annexe 1 si on détermine qu'elles sont toujours en péril). Les espèces en voie de disparition et menacées figurant à l'annexe 1 sont protégées, tout comme leurs résidences. Cette protection se limite aux terres fédérales, sauf pour ce qui est des oiseaux migrateurs et des espèces aquatiques, qui sont protégés dans l'ensemble du Canada. Les autorités peuvent étendre la protection accordée aux autres espèces aux terres non fédérales s'ils jugent qu'une espèce n'est pas bien protégée par les lois d'une province ou d'un territoire. Elles doivent préparer des stratégies de rétablissement pour les espèces en voie de disparition et menacées qui définissent les zones d'habitats essentiels à protéger en vertu de la *Loi*. Des plans de gestion doivent également être élaborés pour les espèces préoccupantes. La *Loi* prévoit aussi la préparation de stratégies de rétablissement pour les espèces disparues (d'anciennes espèces indigènes qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada), qui seront protégées, tout comme leur habitat, si elles sont réintroduites.
- 3 COSEPAC = Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
- 4 L'*Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario* est un recensement échelonné sur plusieurs années effectué sur tout le territoire ontarien par des bénévoles formés dans le but de répertorient la distribution des oiseaux nicheurs dans la province. Le dernier recensement a été effectué en 2001-2005.

- 5 CDSEPO = Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario.
- 6 MRNF = ministère des Richesses naturelles et des Forêts.
- 7 NESS = Stratégie concernant les systèmes environnementaux naturels; étude entreprise pour la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton par Brownell et al. (1997).

### Sources d'information sur le statut et la distribution des espèces

BROWNELL, V.R., et B. LARSON. 1995. *An Evaluation Framework for Natural Areas in the Regional Municipality of Ottawa-Carleton, Volume 2: Technical Appendices*, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

BROWNELL, V.R., S. BLANEY, D. BRUNTON, C. KEDDY et D. WHITE. 1997. *Natural Environment System Strategy: Summary Natural Area Reports. Regional Municipality of Ottawa-Carleton.*

BRUNTON, D. 2005. *Vascular Plants of the City of Ottawa, with Identification of Significant Species*, annexe A de l'Étude d'évaluation environnementale des espaces naturels urbains, Ville d'Ottawa.

CANADA. 2010. *Papillons diurnes du Canada*. Consulté dans la Banque d'espèces du Système canadien d'information sur la biodiversité au <http://www.cbif.gc.ca/fra/banque-d-espèces/papillons-diurnes-du-canada/?id=1370403265518>.

CANADA. 2010-2017. *Registre public des espèces en péril*, consulté à l'adresse [http://www.sararegistry.gc.ca/species/default\\_f.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/species/default_f.cfm).

CANADA. 2012. « Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* », *Gazette du Canada*, vol. 146 (n° 14), DORS/2012-133.

COAD, Brian W. 2011. *Fishes of Canada's National Capital Region*. Consulté en ligne au <http://www.briancoad.com/main.asp?page=title%20pageNCR.htm>.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). Résultats de l'évaluation et rapports de situation du COSEPAC en cours de préparation consultés à l'adresse [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index_f.cfm).

DOBBYN, J. 1994. *Atlas of the Mammals of Ontario*. Federation of Ontario Naturalists.

HANRAHAN, C. 2006. Communications personnelles (résultats de l'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario dans la région d'Ottawa).

NATURESERVE. 2011. NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life. Descriptions des espèces consultées au <http://www.natureserve.org/explorer/>.

OLDHAM, M.J., et W.F. WELLER. 2000. *Atlas de la faune herpétologique de l'Ontario*, Centre d'information sur le patrimoine naturel, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. <http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/nhic/herps/ohs.html> (mis à jour le 15 janvier 2001). Consulté en ligne le 13 juin 2007.

- ONTARIO. 2005. *Atlas des odonates de l'Ontario*, Centre d'information sur le patrimoine naturel, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, <http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/nhic/odonates/ohs.html> (page mise à jour le 15 février 2005).
- ONTARIO. 2007. *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Version définitive consultée à l'adresse [http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/38\\_Parliament/Session2/b184ra.pdf](http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/38_Parliament/Session2/b184ra.pdf).
- ONTARIO. 2009. Base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel. Consultée le 28 juillet 2009 au [http://nhic.mnr.gov.on.ca/nhic\\_.cfm](http://nhic.mnr.gov.on.ca/nhic_.cfm).
- ONTARIO. 2010. Changements apportés à la *Liste des espèces en péril en Ontario* (Règlement de l'Ontario 230/08) détaillés dans le rapport présenté au ministère des Richesses naturelles par le CDSEPO en novembre 2009 et consultés le 5 mars 2010 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 010-9195) à l'adresse <http://www.mnr.gov.on.ca/287483.pdf>.
- ONTARIO. 2010. Changements apportés à la *Liste des espèces en péril en Ontario* (Règlement de l'Ontario 230/08), détaillés dans le rapport présenté au ministère des Richesses naturelles par le CDSEPO en juin 2010 et consultés le 31 août 2010 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 011-1048) à l'adresse [http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod\\_068665.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod_068665.pdf).
- ONTARIO. 2010. *Liste des espèces en péril en Ontario*. Version du 29 septembre 2010 consultée le 20 avril 2011 à l'adresse <http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Species/2ColumnSubPage/276723.html>.
- ONTARIO. 2011. Changements apportés à la *Liste des espèces en péril en Ontario* (Règlement de l'Ontario 230/08), détaillés dans le rapport présenté au ministère des Richesses naturelles par le CDSEPO en mars 2011 et consultés le 15 avril 2011 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 011-3148) à l'adresse [http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod\\_085077.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod_085077.pdf).
- ONTARIO. 2011. Classement établi par le CDSEPO lors des évaluations de mai à juin 2011, présenté au ministère des Richesses naturelles le 14 octobre 2011 et consulté le 15 décembre 2011 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 011-5098) à l'adresse [http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodcontrib/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod\\_091179.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodcontrib/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod_091179.pdf).
- ONTARIO. 2012. Résultats des réunions du CDSEPO de novembre 2011 et de mai 2012, consultés le 19 décembre 2012 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 011-7632) à l'adresse [http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod\\_101811.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod_101811.pdf).
- ONTARIO. 2014. Résultats des réunions du CDSEPO de janvier et de juin 2013, consultés le 14 avril 2014 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 012-1553) à l'adresse [http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod\\_110517.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod_110517.pdf).
- ONTARIO. 2015. Résultats des réunions du CDSEPO de mai et de décembre 2014 (<https://www.ontario.ca/fr/document/classification-des-especes-en-peril-et-justification-rapport-des-reunions-de-mai-et-de-decembre-2014>), consultés le 27 mars 2015 au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 012-3629).

ONTARIO. 2016. Modification au Règlement de l'Ontario 230/08 (*Liste des espèces en péril en Ontario*) en réponse au rapport du CDSEPO reçu le 15 mars 2016, consultée au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 012-7721) le 15 juin 2016.

ONTARIO. 2017. Modification au Règlement de l'Ontario 230/08 (*Liste des espèces en péril en Ontario*) en réponse au rapport du CDSEPO reçu le 13 mars 2017, consultée au moyen du Registre environnemental (n° de réf. : 013-0323) le 15 mai 2017.

ONTARIO NATURE. 2015. *Atlas des reptiles et amphibiens de l'Ontario*, consulté en ligne sur le site d'Ontario Nature au [http://www.ontarionature.org/protect/species/herpetofaunal\\_atlas.php](http://www.ontarionature.org/protect/species/herpetofaunal_atlas.php).

OTTAWA FIELD-NATURALISTS' CLUB. 2005. *A Birder's Checklist for the Ottawa-Hull District*, consulté le 13 juin 2007 au <http://www.ofnc.ca/birding/birdchecklist.html>.